

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1214

13 mai 2014

SOMMAIRE

Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l.	58229	M-Square Finance S.A. SPF	58227
Caravel Investissements S.A.	58272	MT Textile Holding S.à r.l.	58259
ColourOz TopCo	58261	New Energy II S.à r.l.	58229
FDBB S.à r.l.	58226	New Energy Investment S.à r.l.	58232
Firwatnet Sàrl	58226	New Energy I S.à r.l.	58247
Frisia Return	58226	Ositech SPF S.A.	58272
Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l.	58229	Paladin Byron Holdings S.à r.l.	58252
Loyal Champ Investment S.à r.l.	58227	PAX S.A. S.P.F.	58272
Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl	58227	Pipe Luxembourg S.à r.l.	58229
Luxaro Retail Holding S.à r.l.	58227	Piphi	58272
Luxcopter S.A.	58228	Praefinium Partners S.à r.l.	58228
Lux Ministore	58227	Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	58229
Majestic S.à r.l.	58228	Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	58229
M.C.J. S.à r.l.	58226	Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	58257
Mexco S.à r.l.	58256	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	58261
Mholdings S.à r.l.	58228		
MiM'z S.à r.l.	58228		
Moka Sàrl	58250		

FDBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.599.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Mars 2014.

FDBB S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager B

Référence de publication: 2014036974/14.

(140042559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.417.

Les comptes annuels au 30. September 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Frisia Return

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014036971/11.

(140042247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Firwatnet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 140, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 154.562.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014036978/10.

(140042095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

M.C.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 148.217.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire 27 décembre 2013
(extrait initial déposé le 31 décembre 2013 sous le numéro L130223546)*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 décembre 2013:

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 8, rue du Curé L-9217 Diekirch au 14, Avenue de la Gare L-9233 Diekirch à dater de ce jour.

Suite à la démission de Mademoiselle Sheau-Wen CHOU de son poste de Gérant technique et de Monsieur Van TRAM de son poste de Gérant administratif, l'Assemblée nomme en remplacement au poste de Gérant à compter du 27 décembre 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

- Monsieur Eric LALLEMENT, né le 1^{er} juin 1971 à Metz (France), demeurant professionnellement au 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances

Mandataire

Référence de publication: 2014037080/19.

(140042331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Loyal Champ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.868.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société Loyal Champ Investment S.à.r.l., société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 150868, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 4 mars 2014; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014037073/13.

(140041985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Loyens & Loeff Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037074/10.

(140042446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Lux Ministore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 17, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 18.787.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037076/10.

(140042081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

M-Square Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.901.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014037081/10.

(140042309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Luxaro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxaro Retail Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037064/11.

(140042286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Luxcopter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.576.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014037078/14.

(140042416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

MiM'z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 22, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.639.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037087/10.

(140042203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Mholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 11.070.230,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.622.

Le bilan au 31 janvier 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037086/10.

(140042432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 725.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 156.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037083/10.

(140042108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Praefinium Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.440.

Les comptes annuels pour l'exercice social au 31 décembre 2010 et la distribution du dividende relative aux Résolutions des Associés du 7 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037149/10.

(140042030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pipe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.405.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014037147/10.

(140041978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.729.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037151/10.

(140042408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.746.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037150/10.

(140042402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

New Energy II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.522.

—
In the year two thousand fourteen, on the seventh of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- DANISH ENERGY INVESTORS A L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-73053, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- GS GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., a Delaware Limited Partnership formed and existing under the laws of the Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under the registration number 6411950, having its registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA;

- GS INTERNATIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-24704, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

All such parties here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on the 7th of February 2014.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “New Energy II S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 181.522, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 2, 2013 (n°3042, p145987) (the “Mémorial C”).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company’s share capital by an amount of twenty-one million nine hundred and ninety-three thousand four hundred and eighty-eight Danish Kroner and ninety-six øre (DKK 21,993,488.96), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Danish Kroner (DKK 100,000.-) up to twenty-two million ninety-three thousand four hundred and eighty-eight Danish Kroner and ninety-six øre (DKK 22,093,488.96) by the issue of two billion one hundred and ninety-nine million three hundred and forty-eight thousand eight hundred and ninety-six (2,199,348,896) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a nominal value of one øre (DKK 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash amounting to twenty-one million nine hundred and ninety-three thousand four hundred and eighty-eight Danish Kroner and ninety-six øre (DKK 21,993,488.96) to be entirely allocated to the share capital of the Company for an aggregate amount of twenty-one million nine hundred and ninety-three thousand four hundred and eighty-eight Danish Kroner and ninety-six øre (DKK 21,993,488.96).

Subscription - Payment

All the two billion one hundred and ninety-nine million three hundred and forty-eight thousand eight hundred and ninety-six (2,199,348,896) New Shares are subscribed as follows:

- DANISH ENERGY INVESTORS A L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to six hundred and nine million seven hundred and twenty-nine thousand and sixty-two (609,729,062) New Shares, each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of six million ninety-seven thousand two hundred and ninety Danish Kroner and sixty-two øre (DKK 6,097,290.62) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- GS GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to six hundred and fifty-six million five hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-one (656,512,991) New Shares, each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of six million five hundred and sixty-five thousand one hundred and twenty-nine Danish Kroner and ninety-one øre (DKK 6,565,129.91) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- GS INTERNATIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to nine hundred and thirty-three million one hundred and six thousand eight hundred and forty-three (933,106,843) New Shares, each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of nine million three hundred and thirty-one thousand and sixty-eight Danish Kroner and forty-three øre (DKK 9,331,068.43) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

“The capital is fixed at twenty-two million ninety-three thousand four hundred and eighty-eight Danish Kroner and ninety-six øre (DKK 22,093,488.96) represented by two billion two hundred and nine million three hundred and forty-eight thousand eight hundred and ninety-six (2,209,348,896) shares with a nominal value of one øre (DKK 0.01) each.”

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- DANISH ENERGY INVESTORS A L.P., une "Cayman Exempted Limited Partnership" constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du "Register of Exempted Limited Partnership" sous le numéro MC-73053, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- GS GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., une "Delaware Limited Partnership" constituée et existante en vertu des lois du Delaware, enregistrée auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'enregistrement 6411950, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA; et

- GS INTERNATIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., une "Cayman Exempted Limited Partnership" constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du "Register of Exempted Limited Partnership" sous le numéro MC-24704, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

Les parties comparantes sont ici représentées par Maître Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données le 7 février 2014.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «New Energy II S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.522, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 30 octobre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 décembre 2013 (n°3042, page 145987) (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes danoises et quatre-vingt-seize øre (DKK 21.993.488,96), de façon à l'accroître de son montant actuel de cent mille couronnes danoises (DKK 100.000,-) à vingt-deux millions quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes danoises et quatre-vingt-seize øre (DKK 22.093.488,96), par l'émission de deux milliards cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (2.199.348.896) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en cash d'un montant de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes danoises et quatre-vingt-seize øre (DKK 21.993.488,96), alloué ensuite entièrement au capital social pour un montant total de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes danoises et quatre-vingt-seize øre (DKK 21.993.488,96).

Souscription/Paiement

L'ensemble des deux milliards cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (2.199.348.896) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- DANISH ENERGY INVESTORS A L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à six cent neuf millions sept cent vingt-neuf mille soixante-deux (609.729.062) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01). Le montant global de six millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix couronnes danoises et soixante-deux øre (DKK 6.097.290,62) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- GS GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à six cent cinquante-six millions cinq cent douze mille neuf cent quatre-vingt-onze (656.512.991) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01). Le montant global de six millions cinq cent soixante-cinq mille cent vingt-neuf couronnes danoises et quatre-vingt-onze øre (DKK 6.565.129,91) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- GS INTERNATIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à neuf cent trente-trois millions cent six mille huit cent quarante-trois (933.106.843) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01). Le montant global de neuf millions trois cent trente-et-un mille soixante-huit couronnes danoises et quarante-trois øre (DKK 9.331.068,43) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-deux millions quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes danoises et quatre-vingt-seize øre (DKK 22.093.488,96) représenté par deux milliards deux cent neuf millions trois cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (2.209.348.896) parts sociales ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/6994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037124/160.

(140042083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

New Energy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.487.

In the year two thousand and fourteen, on eleventh of February.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- New Energy I S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B181.485, here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 of February 2014.

- New Energy II S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B181.522, here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 of February 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "New Energy Investment S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.487, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 30th, 2013, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated

December 2, 2013, number 3040, page 145909, these articles have been amended for the last time on February 10, 2014, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to amend and restate the Company's articles of incorporation without changing the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“Title I. - Denomination - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is “New Energy Investment S.à r.l.” (hereafter the “Company”).

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location within the commune by a resolution of the board of managers of the Company.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may also enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's property or assets (present and future) or by other means, being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; for the purposes of this clause "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at four billion seven hundred and eighty-six million seven hundred and ninety-three thousand three hundred and forty-three Danish Kroner and ten øre (DKK 4,786,793,343.10) represented by two hundred eighty-one billion eighty-one million one hundred and thirty-four thousand five hundred and seventy (281,081,134,570) class A shares with a nominal value of one øre (kr 0.01) each and one hundred ninety-seven billion five hundred and ninety-eight million one hundred and ninety-nine thousand seven hundred and forty (197,598,199,740) class B shares with a nominal value of one øre (kr 0.01) each.

The Company shall have an authorised capital of seven hundred fifty million Danish Kroner (DKK 750,000,000.-) represented by forty-five billion (45,000,000,000) class A shares with a nominal value of one øre (kr 0.01) each and thirty billion (30,000,000,000) class B shares with a nominal value of one øre (kr 0.01) each.

The class A shares shall confer upon their holders the right to the profit or loss arising from those Pacer Shares that were acquired by the Company using the proceeds from the capital or other equity contributions made in respect of the class A shares and from any intercompany loan entered into from time to time between the Company and New Energy I S.à r.l. as well as any assets or cash received in exchange or pursuant to any disposal of such Pacer Shares and any Related Assets in respect of such Pacer Shares so acquired by the Company, in each case to the extent the foregoing are held by or on behalf of the Company. The Pacer Shares so acquired together with any assets or cash received in exchange or

pursuant to any disposal of such Pacer Shares and any Related Assets in respect of the Pacer Shares so acquired by the Company, in each case to the extent the foregoing are held by or on behalf of the Company, shall be referred to hereafter as the “Class A Investment”.

The class B shares shall confer upon their holders the right to the profit or loss arising from those Pacer Shares that were acquired by the Company using the proceeds from the capital or other equity contributions made in respect of the class B shares and from any intercompany loan entered into from time to time between the Company and New Energy II S.à r.l., as well as any assets or cash received in exchange or pursuant to any disposal of such Pacer Shares and any Related Assets in respect of such Pacer Shares so acquired by the Company, in each case to the extent the foregoing are held by or on behalf of the Company. The Pacer Shares so acquired together with any assets or cash received in exchange or pursuant to any disposal of such Pacer Shares and any Related Assets in respect of the Pacer Shares so acquired by the Company, in each case to the extent the foregoing are held by or on behalf of the Company, shall be referred to hereafter as the “Class B Investment” (and together with the Class A Investment, the “Investments” and each an “Investment”).

Unless otherwise indicated in these articles, class A shares and class B shares shall entitle their holders to the same rights. Any reference herein to “shares” shall mean both class A shares and class B shares.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders’ claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of incorporation of the Company.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued, being understood however that any capital increase decided by the board of managers under this authorised capital shall be exclusively reserved to the existing shareholders of the Company and can only be realised and completed if all the existing shareholders of the Company subscribed to such capital increase pro rata to their existing participation in the Company.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company’s management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The Company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company’s retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law.

The redemption price shall be determined by the board of managers.

The redemption price of the shares of a given class (the “Redemption Price”) is calculated by the board of managers on the basis of the net asset value of the corresponding Investment. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The redemption price of the shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment at close of business on that day, by the number of shares of the given class then outstanding at such close of business. For these purposes the net asset value of the corresponding Investment shall be the fair market value of the underlying assets of the corresponding

Investment less the liabilities attached to such Investment (which liabilities shall include any loan or other financing provided by the relevant shareholder or otherwise obtained for the financing or refinancing of the acquisition of that Investment). The fair market value of the underlying assets of the corresponding Investment may be further defined on such other basis as the board of managers determines to be fair and reasonable.

Art. 8. The life of the Company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. - Management - Board

Art. 9. The Company is managed by one or several managers (including at least one Independent Director), who need not be shareholders, the majority of them residing in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time with or without cause.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A manager unable to take part in a meeting may delegate another manager to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any manager who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other managers at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when calculating a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting, provided that at least a majority of the managers of the Company are physically present in Luxembourg. Managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers is convened upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, by convening notices containing the proposed agenda of the meeting sent in writing, or by fax or e-mail, at least twenty-four (24) hours before the date of the meeting, except in case of urgency where such convening notice period may be shortened. The board of managers may validly deliberate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented in Luxembourg, comprising at least an Independent Director.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented. However resolutions on the following decisions by the board of managers shall require, in order to be validly passed, the unanimous favourable vote of all the members of the board of managers (including at all times the favourable vote of an Independent Director):

- a) the proposal for liquidation or winding up of the Company, and subject to mandatory law, the filing for insolvency proceedings of the Company;
- b) the entering into any contract with, or otherwise engagement or dealings in a manner that could give rise to non-contractual obligations (other than an obligation to pay any tax) to, the State or any department, sub-division or agency of the State;
- c) any decision to consent to the extension of any maximum period for settlement or completion of the Put Option under the Pacer Shareholders Agreement;
- d) any revocation of power of attorney granted by the Company under any security documents to which the Company may be a party from time to time; and
- e) the exercise of any tag along rights or acceptance of a drag along notice by the Company under the Pacer Shareholders Agreement, in each case in respect of any Pacer Shares which are the subject of a security interest.

Notwithstanding the above provisions, (i) upon the receipt of a Change-of-Control Event Notice or upon the occurrence of a Company Event (or at any earlier time a manager is aware of these events) or (ii) upon the receipt by the Company of a notice from the State under the Pacer Shareholders Agreement of the expected date of pricing and execution and delivery of a binding underwriting or purchase agreement for an IPO (or at any earlier time a manager is aware of the dispatch of any such notices), each manager (individually) shall be obliged to convene immediately a board meeting so that it is held within a period of twenty-four (24) hours (except in case of urgency where such period may be shortened), to resolve on the exercise or not of the Put Option, as mentioned above.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers who attended the meeting and took part in the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Circular resolutions signed by all managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the Company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers which may be appointed at a later date in addition to, or in the place of, the initial managers appointed upon incorporation, will be determined at the time of their appointment.

Art. 11. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing director(s) (des administrateurs-délégués).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the Company for specific transactions as determined by the board of managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 12. The Company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to seventy-five thousand Danish Kroner (DKK 75,000.-). For decisions having a value of an amount over seventy-five thousand Danish Kroner (DKK 75,000.-), the Company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 13. The manager or managers do not contract, by reason of their positions, any personal obligation concerning the commitments validly taken by him on behalf of the Company; as mere agents, they are only responsible for the execution of their mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting convened by any member of the board of managers by convening notices containing the proposed agenda of the meeting sent in writing, or by fax or e-mail, at least twenty-four (24) hours before the date of the meeting (except in case of urgency where such convening notice period may be shortened), or by written consultation at the initiative of any member of the board of managers. The board of managers shall be obliged to convene a general meeting or to launch a written consultation so that it is held within a period of twenty-four (24) hours (except in case of urgency where such period may be shortened) if shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the share capital plus one share so require in writing with an indication of the agenda of the general meeting or of the text of the resolutions to be taken by written consultation. If following such request made by the shareholder(s), the general meeting or the written consultation is not held or launched within the prescribed period, shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the share capital plus one share may directly convene such general meeting or launch such written consultation. However, a general meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by shareholder(s) representing at least fifty per cent (50%) of the share capital plus one share, being understood that in case of written consultation, the decision will be deemed to be approved as soon as shareholder(s) holding at least fifty per cent (50%) of the share capital plus one share have voted in favour of such decision, by returning to the Company a signed copy of the written consultation, within the timeline fixed in the written consultation.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the board of managers of the Company, the following business acts regarding the Company require the prior approval of shareholder (s) holding at least fifty per cent (50%) of the share capital plus one share, as well as and including the approval of three quarters of the holders of class A shares (the "Shareholders' Reserved Matters"):

- a) any exercise of the Put Option (other than the exercise of a Put Option in the circumstances described in (b) below) in respect of, or any sale or disposal of, in each case any Pacer Shares which are the subject of a security interest;
- b) any exercise of the Put Option (i) upon receipt of a Change-of-Control Event Notice, (ii) upon the occurrence of a Company Event, (iii) in a Restricted Put Option Window or (iv) in a Period I Put Option Window;
- c) the entering into any contract with, or otherwise engagement or dealings in a manner that could give rise to non-contractual obligations (other than an obligation to pay any tax) to, the State or any department, sub-division or agency of the State;
- d) the giving of consent to the execution and delivery of a binding undertaking or purchase agreement reflecting a firm commitment to purchase a set amount of Pacer Shares at a set price for an IPO of Pacer Shares in Period I;
- e) any decision to consent to the extension of any maximum period for settlement or completion of the Put Option under the Pacer Shareholders Agreement;
- f) any revocation of power of attorney granted by the Company under any security documents to which the Company may be a party from time to time;
- g) the exercise of any tag along rights or acceptance of a drag along notice by the Company under the Pacer Shareholders Agreement, in each case in respect of any Pacer Shares which are the subject of a security interest; and
- h) the incurring of any financial indebtedness by the Company other than financial indebtedness incurred by virtue of a loan made by a holder of class A shares to the Company.

Such approval on the Shareholders' Reserved Matters may be given during a general meeting of shareholders or by written consultation convened or launched in accordance with the above paragraphs, being understood that in case of written consultation, the approval on the Shareholders' Reserved Matters will be deemed to be given as soon as shareholder(s) holding at least fifty per cent (50%) of the share capital plus one share as well as and including three quarters of the holders of class A shares have voted in favour of any of these Shareholders' Reserved Matters, by returning to the Company a signed copy of the written consultation, within the timeline fixed in the written consultation.

Notwithstanding the above provisions, (i) upon receipt of a Change-of-Control Event Notice or upon the occurrence of a Company Event (or at any earlier time a manager is aware of these events) or (ii) upon the receipt by the Company of a notice from the State under the Pacer Shareholders Agreement of the expected date of pricing and execution and delivery of a binding underwriting or purchase agreement for an IPO (or at any earlier time a manager is aware of the dispatch of any such notices), each manager (individually) shall be obliged to convene immediately a general meeting or to launch immediately a written consultation so that it is held within a period of twenty-four (24) hours (except in case of urgency where such period may be shortened), to resolve on the exercise or not of the Put Option, as mentioned above, and in the case of a Company Event, the holders of class A shares and the holders of class B shares agree to vote in favour of the exercise of the Put Option.

Moreover, the holders of class A shares and the holders of class B shares also agree to vote in favour of resolutions approving a security agent (including additional resolutions in case of change of security agent) under, or other secured party having the benefit of any share pledge agreement over class A shares in the Company that may be entered into from time to time, as well as any affiliated or group companies, any successors or assignees of such security agent or secured party, or any other person, as future shareholder(s) of the Company in circumstances where such security agent or such other entity or person buys or acquires or is attributed shares in the Company in any way and in any capacity whatsoever as a result of the enforcement of any such pledge. The holders of class A shares and the holders of class B shares also agree to approve any shareholder resolution as required by these articles relating to the incurring of any financial indebtedness by the Company so long as such financial indebtedness is incurred on terms which do not and will not conflict with or result in non compliance by the Company with any of its existing contractual obligations from time to time.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows (each, a "Specific Profit and Loss Account").

The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation with such Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can reasonably be attributed to the management, operation or financing (taking into account any loan or other financing provided by the relevant shareholder or any other source for the financing or refinancing of the acquisition of that Investment) of that same Investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) (the "Available Amount"). All other unassigned items of income and expenses of the Company will be allocated between the different classes of shares in proportion of all shares outstanding.

The shareholders will approve such Specific Profit and Loss Accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice.

The Available Amount related to a specific class of shares will be available for payment of dividend exclusively to the holders of that class of shares (to which the Investment relates), without prejudice to any mandatory allocation to be made to the statutory reserve of the Company.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced.

If and insofar that statutory reserve has to be formed or its balance has to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

If and insofar that a statutory reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the statutory reserve was formed or increased in the same proportion as the contribution to the statutory reserve drawn or charged from each Specific Profit and Loss Account.

The remaining of the net profit is at the disposal of the general meeting of shareholders. When deciding how to allocate the net profit, the general meeting of shareholders shall follow the recommendation of the board of managers. In particular, if a distribution of dividends to the shareholders is decided, it shall not exceed the amount set by the board of managers, which, when determining such amount shall have regard, among other factors, to the financial situation of the Company and the interests of its creditors.

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the debts.

Art. 20. All matters not covered by these articles of incorporation shall be governed by the prevailing laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, but not limited to, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 21. A holder of the class A shares and a holder of the class B shares (each a "Stapled Transferor") shall not sell or transfer any of its class A shares or class B shares respectively (or any interest in them) to any person otherwise than in accordance with the provisions of these articles of association and unless at the same time a proportion of Stapled Debt Participations held by the Stapled Transferor equal to the proportion of the relevant corresponding shares being sold are also transferred to the purchaser of such shares.

In these articles of association:

"Stapled Debt Participations" means:

- a) in respect of the class A shares any intercompany loan entered into from time to time between the Company and New Energy I S.à r.l.; and
- b) in respect of the class B shares any intercompany loan entered into from time to time between the Company and New Energy II S.à r.l..

Art. 22. Shares shall be stapled to the Stapled Debt Participations until the earlier of:

- a) the date on which the Stapled Debt Participations have been discharged in full;
- b) the date on which the shareholders pass a resolution approved by a majority in number of shareholders (representing three quarters of the corporate capital) to de-staple the shares from the Stapled Debt Participations; and

c) the date upon which an event of default howsoever described with respect to any financial indebtedness of the Company or New Energy I S.à r.l. shall occur.

Title VI. - Definitions

Art. 23. For the purpose of these articles of association, the following terms shall have the following meaning:

"Change-of-Control Event Notice" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"Company Event" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"Independent Director" means a manager appointed by the general meeting of shareholders for an undetermined duration, upon proposal by New Energy I S.à r.l., and designated as such at the time of his/her appointment, and any of the successors to that person who will act as Independent Director.

"IPO" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"Pacer" means DONG Energy A/S, a state-owned limited liability company incorporated under the laws of Denmark (CVR number 362113728) with its registered address at Kraftværksvej 53, Skærbæk, DK-7000 Fredericia, Denmark.

"Pacer Shareholders Agreement" means any agreement which may be entered into between the Company and other actual or prospective shareholders of Pacer outlining the rights and obligations of such parties in relation to Pacer Shares.

"Pacer Shares" means the ordinary shares in the capital of Pacer.

"Period I" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"Period I Put Option Window" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"Put Option" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"Related Assets" means, in respect of any Pacer Shares, additional Pacer Shares, cash, other securities or other non-cash assets (including rights or entitlements) received in respect of any of the foregoing, and held by the Company.

"Restricted Put Option Window" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement.

"State" shall have the meaning given to it in the Pacer Shareholders Agreement."

Second resolution

The shareholders decide to appoint Stef Oostvogels, companies director, born on 21 April 1962 in Brussels and residing at 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect and for an undetermined duration as manager of the Company, and to designate him as Independent Director, within the meaning and in accordance with the articles of association of the Company as restated by the above resolution.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- New Energy I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181.485, ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 février 2014.

- New Energy II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181.522, ici représentée par Maître Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 février 2014.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «New Energy Investment S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social

au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.487, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 2 décembre 2013, numéro 3040, page 145909, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 février 2014 et dont la publication n'a pas encore été effectuée auprès du Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier et de refondre les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui devront désormais dès lors être lu comme suit:

«Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «New Energy Investment S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

La Société peut également conclure toute garantie ou contrat de garanties ou de sûretés et fournir une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de toute somme d'argent par toute personne envers laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect ainsi que toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat, que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des propriétés ou des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité considérée comme activité réglementée du secteur financier; pour les besoins de cette clause, une "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé quatre milliards sept cent quatre-vingt-six millions sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-trois Couronnes Danoises et dix øre (DKK 4.786.793.343,10) représenté par deux cent quatre-vingt-un milliards quatre-vingt-un millions cent trente-quatre mille cinq cent soixante-dix (281.081.134.570) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un øre (kr 0,01) chacune et cent quatre-vingt-dix-sept milliards cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante (197.598.199.740) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un øre (kr 0,01) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de sept cent cinquante millions de couronnes danoises (DKK 750.000.000,-) représenté par quarante-cinq milliards (45.000.000.000) de parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un øre

(kr 0,01) chacune et trente milliards (30.000.000.000) de parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un øre (kr 0,01) chacune.

Les parts sociales de classe A confèrent à leur titulaire le droit aux profits ou aux pertes découlant de ces Parts Sociales Pacer acquis par la Société recourant aux recettes des contributions au capital ou autre equity réalisée en relation avec les parts sociales de classe A et provenant de prêt intra-société contracté de temps en temps entre la Société et New Energy I S.à r.l. ainsi que les actifs ou cash reçus en échange ou en vertu de cession de ces Parts Sociales Pacer et Actifs Liés en rapport avec ces Parts Sociales Pacer ainsi acquises par la Société, dans chaque cas dans la mesure où ces derniers sont détenus par ou pour le compte de la Société. Les Parts Sociales Pacer ainsi acquises, ensemble avec les actifs ou cash reçus en échange ou en vertu de cession de ces Parts Sociales Pacer et Actifs Liés en rapport avec ces Parts Sociales Pacer ainsi acquises par la Société, dans chaque cas dans la mesure où ces derniers sont détenus par ou pour le compte de la Société, étant référencés ci-après comme l'«Investissement de Classe A».

Les parts sociales de classe B confèrent à leur titulaire le droit aux profits ou aux pertes découlant de ces Parts Sociales Pacer acquis par la Société recourant aux recettes des contributions au capital ou autre equity réalisée en relation avec les parts sociales de classe B et provenant de prêt intra-société contracté de temps en temps entre la Société et New Energy II S.à r.l. ainsi que les actifs ou cash reçus en échange ou en vertu de cession de ces Parts Sociales Pacer et Actifs Liés en rapport avec ces Parts Sociales Pacer ainsi acquises par la Société, dans chaque cas dans la mesure où ces derniers sont détenus par ou pour le compte de la Société. Les Parts Sociales Pacer ainsi acquises, ensemble avec les actifs ou cash reçus en échange ou en vertu de cession de ces Parts Sociales Pacer et Actifs Liés en rapport avec ces Parts Sociales Pacer ainsi acquises par la Société, dans chaque cas dans la mesure où ces derniers sont détenus par ou pour le compte de la Société, étant référencés ci-après comme l'«Investissement de Classe B» (et ensemble avec l'Investissement de Classe A, les «Investissements» et chacun étant considéré comme un «Investissement»).

Sauf indication contraire des statuts, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B conféreront aux titulaires des droits identiques. Toute référence faite ici aux «parts sociales» désignera à la fois les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de la constitution.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans la mesure toutefois où toute augmentation de capital décidée par le conseil de gérance en vertu du capital autorisé doit être exclusivement réservée aux associés existants de la Société et ne peut être réalisée et accomplie que si tous les associés existants de la Société souscrivent à cette augmentation au prorata de leur détention respective dans la Société.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La Société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance. Le prix de rachat des parts sociales pour une classe donnée (le «Prix de Rachat») est déterminé par le conseil de gérance sur base de la valeur de l'actif net de l'Investissement correspondant.

Le Prix de Rachat peut être versé soit sous forme de distribution en cash ou encore sous forme de distribution en nature voir aussi une part en cash et l'autre part en nature.

Le prix de rachat des parts sociales pour une classe donnée devra être exprimée et déterminée en tenant compte du jour d'évaluation, en divisant la valeur de l'actif net de de l'Investissement en question à la fin du jour ouvrable, par le nombre restant de parts sociales de la classe donnée à la fin de ce jour ouvrable. A cette fin, la valeur de l'actif net de l'Investissement en question sera la juste valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement en question moins les dettes attachées à un tel Investissement (ces dettes incluront les prêts ou autre financement accordés par l'associé concerné ou obtenu autrement pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'un tel Investissement). La juste valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement correspondant pourra être définie sur une autre base ainsi que l'aura déterminé de manière juste et raisonnable le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration - Conseil de Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (y compris au moins un Directeur Indépendant) associés ou non, la majorité d'entre eux résidant au Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Les assemblées du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque gérant de la Société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout gérant qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres gérants présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion à condition qu'au moins la majorité des gérants de la Société soit physiquement présente au Luxembourg. Les gérants qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance est réuni sur convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, au moyen de convocations envoyées par écrit indiquant l'agenda de l'assemblée, par fax ou e-mail, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence où ce délai de convocation peut être réduit. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions lors d'une réunion sans respecter l'une quelconque des exigences et formalités de convocation si tous les gérants ont renoncé auxdites exigences et formalités soit par écrit soit lors de la réunion, en personne ou par un représentant autorisé.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés, y compris au moins un Directeur Indépendant.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des gérants présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion. Néanmoins, les résolutions ci-dessous, adoptées par le conseil de gérance devront, afin d'être valablement adoptées, obtenir le vote favorable de l'unanimité des membres du conseil de gérance (mais également et à tout moment, le vote favorable d'un Directeur Indépendant):

a. la proposition en vue de la dissolution ou de la liquidation de la Société, et conformément à la loi applicable, le dépôt concernant les procédures d'insolvabilité de la Société;

b. la conclusion de tout contrat, tout engagement ou transactions pouvant donner lieu à des obligations non contractuelles (autres qu'une obligation de payer une taxe) à l'Etat ou à tout département, subdivision ou agence d'Etat;

c. toute décision à consentir à l'extension de toute période maximale pour le règlement ou la réalisation d'Option d'Achat en vertu du Pacte d'Associés Pacer;

d. toute révocation de pouvoirs accordés par la Société en vertu de documents de financement pour lesquels la Société peut être partie de temps en temps; et

e. l'exercice des droits de sortie conjointe ou l'acceptation de l'obligation de sortie conjointe par la Société en vertu du Pacte d'Associés Pacer, dans chaque cas en relation avec des Parts Sociales Pacer faisant l'objet d'une sûreté.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, (i) dès réception de la Notification de l'Evènement de Changement de Contrôle ou lors d'un Evènement de la Société (ou si à tout moment antérieur, un gérant est au courant de ces évènements) ou (ii) dès réception par la Société d'une notification de la part de l'Etat en vertu du Pacte d'Associés Pacer à la date prévue de tarification et d'exécution et de délivrance d'une souscription ferme d'achat pour une Offre Publique Initiale (ou si à tout moment antérieur, un gérant est au courant de l'expédition de telles notifications), chaque gérant (individuellement) sera obligé de convoquer immédiatement un conseil de gérance de façon à le tenir dans une période endéans vingt-quatre (24) heures (sauf en cas d'urgence où cette période peut être réduite), pour décider ou non de l'exercice d'Option d'Achat, tel que mentionné ci-dessus.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont participé à la réunion et qui ont pris part à la délibération

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 10. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Le conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la Société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement qui peuvent être nommés en sus ou en remplacement des premiers gestionnaires nommés lors de la constitution, seront déterminés au moment de leur nomination.

Art. 11. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination des administrateurs délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la Société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la Société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 12. La Société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de soixante-quinze mille couronnes danoises (DKK 75.000,-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à soixante-quinze mille couronnes danoises (DKK 75.000,-), la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale convoquée par tout membre du conseil de gérance au moyen de convocations et indiquant l'agenda de l'assemblée, envoyées par écrit, par fax ou e-mail, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée (sauf en cas d'urgence où ce délai de convocation peut être réduit) ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Le conseil de gérance sera tenu de convoquer une assemblée générale ou de lancer une consultation écrite de façon à en tenir dans une période endéans vingt-quatre (24) heures (sauf en cas d'urgence où cette période peut être réduite) si les associés représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social plus une part sociale, le requiert par écrit avec indication de l'agenda de l'assemblée générale ou du contenu des résolutions à prendre par consultation écrite. Si, après une telle demande faite par le(s) associé(s), l'assemblée générale ou la consultation écrite n'est pas tenue ou lancée dans la période prescrite, les associés représentant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social plus une part sociale peuvent directement

convoquer une telle assemblée générale ou lancer de telle consultation écrite. Cependant, une assemblée générale des associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter toutes ou certaines des exigences et formalités de convocation si tous les associés y ont renoncé soit par écrit ou, au moment de l'assemblée des associés, en personne ou par un représentant autorisé. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social plus une part sociale, étant entendu qu'en cas de consultation écrite, la décision sera considérée comme étant approuvée aussitôt que le(s) associé(s) détenant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social plus une part sociale aient voté en faveur d'une telle décision, en retournant à la Société une copie signée de la consultation écrite, dans le délai fixé dans la consultation écrite.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Sans préjudice des exigences légales applicables à ces matières devant être approuvées par une assemblée du conseil de gestion de la Société, les actes de commerce suivants concernant la Société requièrent l'autorisation préalable du/des associé(s) détenant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social plus une part sociale, comprenant également l'approbation des trois-quarts des titulaires de parts sociales de classe A (les «Matières Réservées aux Associés»):

- a. tout exercice d'Option d'Achat (autre que l'exercice d'Option d'Achat dans les circonstances décrites en b) ci-dessous) ou toute vente ou cession, dans chaque cas de Parts Sociales Pacer faisant l'objet d'une sûreté,
- b. tout exercice d'Option d'Achat (i) sur réception d'une Notification de l'Evènement de Changement de Contrôle, (ii) lors d'un Evènement de la Société, (iii) dans un Créneau Restreint d'Option d'Achat ou (iv) dans un Créneau Période I d'Option d'Achat;
- c. la conclusion de tout contrat, tout engagement ou transactions pouvant donner lieu à des obligations non contractuelles (autres qu'une obligation de payer une taxe) à l'Etat ou à tout département, subdivision ou agence d'Etat;
- d. consentir à l'exécution et la prestation d'obligations ou d'accord d'achat tenant compte de l'engagement ferme d'acheter à un nombre fixe des Parts Sociales Pacer à un prix fixe pour une IPO des Parts Sociales Pacer dans la Période I;
- e. toute décision à consentir à l'extension de toute période maximale pour le règlement ou la réalisation d'Option d'Achat en vertu du Pacte d'Associés Pacer;
- f. toute révocation de pouvoirs accordés par la Société en vertu de documents de financement pour lesquels la Société peut être partie de temps en temps;
- g. l'exercice des droits de sortie conjointe ou l'acceptation de l'obligation de sortie conjointe par la Société en vertu du Pacte d'Associés Pacer, dans chaque cas en relation avec des Parts Sociales Pacer faisant l'objet d'une sûreté; et
- h. toute dette financière contractée par la Société autre que les dettes financières contractées en vertu d'un contrat de prêt conclu par un titulaire de parts sociales de catégorie A envers la Société.

Une telle autorisation relevant des Matières Réservées aux Associés peut être donnée durant une assemblée générale des associés ou par consultation écrite convoquée ou envoyée en vertu des paragraphes ci-dessus, étant entendu qu'en cas de consultation écrite, l'approbation des Matières Réservées aux Associés sera réputée être donnée aussitôt que le (s) associé(s) détenant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social plus une part sociale, comprenant les trois-quarts des titulaires de parts sociales de classe A ont voté en faveur de l'une ou l'autre Matières Réservées aux Associés, en retournant à la Société une copie signée de la consultation écrite, dans le délai fixé dans ladite consultation.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, (i) dès réception de la Notification de l'Evènement de Changement de Contrôle ou lors d'un Evènement de la Société (ou si à tout moment antérieur, un gérant est au courant de ces évènements) ou (ii) dès réception par la Société d'une notification de la part de l'Etat en vertu du Pacte d'Associés Pacer à la date prévue de tarification et d'exécution et de délivrance d'une souscription ferme ou d'un accord d'achat pour une IPO (ou si à tout moment antérieur, un gérant est au courant de l'expédition de telles notifications), chaque gérant (individuellement) sera obligé de convoquer immédiatement un conseil de gestion de façon à le tenir dans une période endéans vingt-quatre (24) heures (sauf en cas d'urgence où cette période peut être réduite), pour décider ou non l'exercice d'Option d'Achat, tel que mentionné ci-dessus et dans le cas d'un Evènement de Société, les titulaires de parts sociales de classe A et les titulaires de parts sociales de classe B sont d'accord pour voter en faveur de l'exercice d'Option d'Achat.

De plus, les titulaires de parts sociales de classe A et les titulaires de parts sociales de classe B acceptent également de voter en faveur des résolutions approuvant l'agent de sûreté (y compris les résolutions supplémentaires en cas de changement d'agent de sûreté), ou autre partie bénéficiaire en vertu d'un contrat de nantissement des parts sociales de classe A dans la Société pouvant être conclu de temps en temps, y compris relatif à tout affilié ou groupe de Société, tous successeurs ou cessionnaires d'un tel agent de sûreté ou toute partie bénéficiaire ou toute personne, en tant que futur (s) associé(s) de la Société dans les circonstances où cet agent de sûreté ou toute autre entité ou personne achète, acquière ou se voit attribué des parts sociales dans la Société, de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit, comme conséquence de la mise en oeuvre desdits nantissements. Les titulaires de parts sociales de catégorie A et les titulaires de parts sociales de catégorie B acceptent également d'approuver toute résolution d'associés en vertu de ces statuts, en ce qui concerne les dettes financières contractées par la Société et ce aussi longtemps que ces dettes financières seront contractées et dont les termes ne rentreront pas en conflit ni n'auront pour conséquence la non-conformité de la Société envers des obligations contractuelles existantes, de temps en temps.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des gérants envers la Société.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi applicable et de la pratique comptable normale), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale, le résultat pour chaque Investissement qui devra être déterminé comme suit (individuellement, un «Compte Spécifique de Profit et Perte»):

Le résultat de chaque Investissement consistera en un bilan de tous les revenus, profits ou autres recettes payées ou dues de toute autre manière en rapport avec un tel Investissement (y compris les plus-values, boni de liquidation, distribution de dividendes) et le montant des dépenses, pertes fiscales et autres transferts de fonds produits par la Société durant cet exercice et qui, raisonnablement, peut être attribué à la gestion, opération ou financement (compte tenu des prêts ou autre financement accordé par l'associé concerné ou obtenus par d'autres sources pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'un tel Investissement) de ce même Investissement (en ce compris les frais, coûts, impôt sur le revenu sur tout gain en capital, les dépenses relatives aux distributions de dividendes) (le «Montant Disponible»). Tous les autres éléments non assignés de revenus et dépenses de la Société seront alloués entre les différentes classes de parts sociales dans la proportion des parts sociales en circulation.

Les associés approuveront de tels Comptes Spécifiques de Profit et Perte simultanément avec les comptes tenus par la Société en vertu de la loi applicable et des pratiques usuelles.

Le Montant Disponible relatif à une classe spécifique de parts sociales sera disponible pour verser les dividendes exclusivement aux titulaires de ces classes de parts sociales (concernés par l'Investissement en cause) sans préjudice de toute distribution obligatoire à la réserve légale de la Société.

Art. 17. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 18. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été réduit.

Si et dans la mesure où la réserve légale est constituée ou son montant augmenté dans une année sociale, les soldes positifs des Comptes Spécifiques de Profit et Perte seront utilisés à cette fin. Si et dans la mesure du possible, ladite réserve sera constituée ou augmentée par chaque Compte Spécifique de Profit et Perte proportionnellement au pourcentage représentant le solde positif de chacun des Comptes Spécifiques de Profit et Perte sur les profits mentionnés dans les comptes annuels.

Si et dans la mesure où la réserve légale devient disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au (x) Compte(s) Spécifique(s) de Profit et Perte qui a servi à constituer ou augmenter la réserve légale dans la même proportion que l'apport faite à la réserve légale par chaque Compte Spécifique de Profit et Perte.

L'excédent du profit net est à la libre disposition des associés. Lorsque la manière d'allouer le profit net est décidée, l'assemblée générale des associés devra suivre la recommandation du conseil de gérance. En particulier, si une distribution de dividendes aux associés est décidée, cela ne pourra excéder le montant décidé par le conseil de gérance, pour qui, la détermination de ce montant tenant compte, au regard des différents facteurs, de la situation financière de la Société et des intérêts des créanciers.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, ces points sont régies par les dispositions légales en vigueur et notamment la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Art. 21. Le titulaire de parts sociales de classe A et le titulaire de parts sociales de classe B (chacun «Cédant Lié») ne pourra vendre ou transférer ses parts sociales de classe A ou ses parts sociales de classe B, respectivement (ou tout intérêt dans ces parts sociales) à toute personne autrement qu'en vertu des dispositions de ces statuts et à moins qu'au même moment, une proportion des Dettes Liées de Participation détenues par le Cédant Lié égale à la proportion des parts sociales correspondantes à vendre, soit également transférée à l'acheteur de telles parts sociales.

Dans ces statuts:

«Dettes Liées de Participation» signifient:

- a. Pour ce qui est des parts sociales de classe A, tout prêt entre société conclu de temps en temps entre la Société et New Energy I S.à r.l.; et
- b. Pour ce qui est des parts sociales de classe B, tout prêt entre société conclu de temps en temps entre la Société et New Energy II S.à r.l.

Art. 22. Les parts sociales seront liées aux Dettes Liées de Participation jusqu'à la première des dates suivantes:

- a. la date à laquelle les Dettes Liées de Participation ont été libérées dans leur totalité;
- b. la date à laquelle les associés adoptent une résolution approuvée par la majorité en nombre des associés (représentant trois quarts du capital social) afin de délier les parts sociales des Dettes Liées de Participation; et
- c. la date à laquelle survient un événement de défaut quel qu'il soit, concernant tout endettement financier de la Société ou de New Energy I S.à r.l.

Titre VI. - Définitions

Art. 23. Au sens des présents statuts, les termes suivants auront pour signification:

«Actifs Liés» signifie, en relation avec les Parts Sociales Pacer, les Parts Sociales Pacer additionnelles, les liquidités, autres titres ou autres actifs non liquides (y compris les droits ou privilèges) reçus en relation avec ce qui précède et détenus par la Société.

«Créneau de Période I d'Option d'Achat» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«Créneau Restreint d'Option d'Achat» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«Directeur Indépendant» signifie un gérant nommé par l'assemblée générale des associés, pour une durée illimitée et sur proposition de New Energy I S.à r.l. et désigné en tant que tel au moment de son/sa nomination, ainsi que tous les successeurs d'une telle personne qui agira en tant que Directeur Indépendant.

«État» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«Evènement de la Société» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«IPO» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«Notification de l'Evènement de Changement de Contrôle» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«Option d'Achat» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.

«Pacer» signifie DONG Energy A/S, une société publique à responsabilité limitée constituée selon les lois du Danemark (Numéro CVR 362113728) ayant son siège social à Kraftvoerksvej 53, Skoerboek, DK-7000 Fredericia, Danemark.

«Pacte d'Associés Pacer» signifie le pacte pouvant être conclu entre la Société et d'autres actuels ou futurs associés de Pacer définissant les droits et obligations de telles parties en relation avec les Parts Sociales Pacer.

«Parts Sociales Pacer» signifie les parts sociales ordinaires du capital de Pacer.

«Période I» a le sens qui lui est donné dans le Pactes d'Associés Pacer.»

Seconde résolution

Les Associés décident de nommer Stef Oostvogels, administrateur de société, né le 21 avril 1962 à Bruxelles et résidant à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en tant que gérant de la Société et d'ainsi le désigner en tant que Directeur Indépendant d'après le sens et en vertu des statuts de la Société tel que modifiés ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/7012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037123/815.

(140042280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

New Energy I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.485.

In the year two thousand fourteen, on the seventh of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- DANISH ENERGY INVESTORS B L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-73054, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- DANISH ENERGY INVESTORS C L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-73220, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- MBD 2013 HOLDINGS, L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-71025, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- New Energy Investment BSEP L.P., a Delaware Limited Partnership formed and existing under the laws of the Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under the registration number 5423098, having its registered office at 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA;

- New Energy Investment Offshore Ltd, a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-282212, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman; and

- Broad Street Energy Partners Offshore Holding-B L.P., a Cayman Exempted Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman, registered with the Register of Exempted Limited Partnership under the registration number MC-59643, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

All such parties here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on the 7th of February 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "New Energy I S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.485, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 2, 2013 (n°3042, p145979) (the "Mémorial C").

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of thirty-two million one hundred and nine thousand one hundred and thirteen Danish Kroner and sixty-one øre (DKK 32,109,113.61), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Danish Kroner (DKK 100,000.-) up to thirty-two million two hundred and nine thousand one hundred and thirteen Danish Kroner and sixty-one øre (DKK 32,209,113.61) by the issue of three billion two hundred and ten million nine hundred and eleven thousand three hundred and sixty-one (3,210,911,361) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a nominal value of one øre (DKK 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash amounting to thirty-two million one hundred and nine thousand one hundred and thirteen Danish Kroner and sixty-one øre (DKK 32,109,113.61) to be entirely allocated to the share capital of the Company for an aggregate amount of thirty-two million one hundred nine thousand one hundred thirteen Danish Kroner and sixty-one øre (DKK 32,109,113.61).

Subscription - Payment

All the three billion two hundred and ten million nine hundred and eleven thousand three hundred and sixty-one (3,210,911,361) New Shares are subscribed as follows:

- DANISH ENERGY INVESTORS B L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two billion fifty million four hundred fifty-six thousand and fifteen (2,050,456,015) New Shares, each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of twenty million five hundred and four thousand five hundred and

sixty Danish Kroner and fifteen øre (DKK 20,504,560.15) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- DANISH ENERGY INVESTORS C L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to seven hundred and twelve million four hundred and sixty-three thousand four hundred and forty-one (712,463,441) New Shares, each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of seven million one hundred and twenty-four thousand six hundred and thirtyfour Danish Kroner and forty-one øre (DKK 7,124,634.41) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- MBD 2013 HOLDINGS, L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to twenty million three hundred and fourteen thousand six hundred and sixty-eight (20,314,668) New Shares, each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of two hundred and three thousand one hundred and forty-six Danish Kroner and sixty-eight øre (DKK 203,146.68) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- New Energy Investment BSEP L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two hundred and twenty-five million six hundred and eighty-five thousand two hundred and seventy-eight (225,685,278) New Shares each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of two million two hundred and fifty-six thousand eight hundred and fifty-two Danish Kroner and seventy-eight øre (DKK 2,256,852.78) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- New Energy Investment Offshore Ltd, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to one hundred and fifty million three hundred and seventy-one thousand three hundred and seventeen (150,371,317) New Shares each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of one million five hundred and three thousand seven hundred and thirteen Danish Kroner and seventeen øre (DKK 1,503,713.17) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

- Broad Street Energy Partners Offshore Holding-B L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to fifty-one million six hundred and twenty thousand six hundred and forty-two (51,620,642) New Shares each having a par value of one øre (DKK 0.01). The global amount of five hundred and sixteen thousand two hundred and six Danish Kroner and forty-two øre (DKK 516,206.42) relating to these New Shares allotted to it, is entirely allocated to the share capital, as specified above;

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

"The capital is fixed at thirty-two million two hundred and nine thousand one hundred and thirteen Danish Kroner and sixty-one øre (DKK 32,209,113.61) represented by three billion two hundred twenty million nine hundred and eleven thousand three hundred and sixty-one (3,220,911,361) shares with a nominal value of one øre (0.01.- kr) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately three thousand three hundred fifty Euros (EUR 3.350,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- DANISH ENERGY INVESTORS B L.P., une "Cayman Exempted Limited Partnership" constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du "Register of Exempted Limited Partnership" sous le numéro MC-73054, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- DANISH ENERGY INVESTORS C L.P., une “Cayman Exempted Limited Partnership” constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du “Register of Exempted Limited Partnership” sous le numéro MC-73220, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- MBD 2013 HOLDINGS, L.P., une “Cayman Exempted Limited Partnership” constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du “Register of Exempted Limited Partnership” sous le numéro MC-71025, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

- New Energy Investment BSEP L.P., une “Delaware Limited Partnership” constituée et existante en vertu des lois du Delaware, enregistrée auprès du “Secretary of State of Delaware” sous le numéro d’enregistrement 5423098, ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA;

- New Energy Investment Offshore Ltd, une “Cayman Exempted Limited Partnership” constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du “Register of Exempted Limited Partnership” sous le numéro MC-282212, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman; et

- Broad Street Energy Partners Offshore Holding-B L.P., une “Cayman Exempted Limited Partnership” constituée et existante en vertu des lois des îles Cayman, enregistrée auprès du “Register of Exempted Limited Partnership” sous le numéro MC-59643, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman;

Les parties comparantes sont ici représentées par Maître Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «New Energy I S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.485, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 décembre 2013 (n°3042, page 145979) (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l’intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d’augmenter le capital social de la Société par un montant de trente-deux millions cent neuf mille cent treize couronnes danoises et soixante et un øre (DKK 32.109.113,61), de façon à l’accroître de son montant actuel de cent mille couronnes danoises (DKK 100.000,-) à trente-deux millions deux cent-neuf mille cent treize couronnes danoises et soixante et un øre (DKK 32.209.113,61), par l’émission de trois milliards deux cent dix millions neuf cent onze mille trois cent soixante et une (3.210.911.361) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d’un øre (DKK 0.01) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en cash d’un montant de trente-deux millions cent neuf mille cent treize couronnes danoises et soixante et un øre (DKK 32.109.113,61), alloué ensuite entièrement au capital social pour un montant total de trente-deux millions cent neuf mille cent treize couronnes danoises et soixante et un øre (DKK 32.109.113,61).

Souscription - Paiement

L’ensemble des trois milliards deux cent dix millions neuf cent onze mille trois cent soixante et une (3.210.911.361) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- DANISH ENERGY INVESTORS B L.P., précité, dûment représenté tel qu’indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux milliards cinquante millions quatre cent cinquante-six mille quinze (2.050.456.015) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d’un øre (DKK 0.01). Le montant global de vingt millions cinq cent quatre mille cinq cent soixante couronnes danoises et quinze øre (DKK 20.504.560,15) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- DANISH ENERGY INVESTORS C L.P., précité, dûment représenté tel qu’indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à sept cent douze millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent quarante et une (712.463.441) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d’un øre (DKK 0.01). Le montant global de sept millions cent vingt-quatre mille six cent trente-quatre couronnes danoises et quarante et un øre (DKK 7.124.634,41) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- MBD 2013 HOLDINGS, L.P., précité, dûment représenté tel qu’indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à vingt millions trois cent quatorze mille six cent soixante-huit (20.314.668) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d’un øre (DKK 0.01). Le montant global de deux cent trois mille cent quarante-six

couronnes danoises et soixante-huit øre (DKK 203.146,68) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- New Energy Investment BSEP L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit (225.685.278) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01). Le montant global de deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent cinquante-deux couronnes danoises et soixante-dix-huit øre (DKK 2.256.852,78) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- New Energy Investment Offshore Ltd, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à cent cinquante millions trois cent soixante et onze mille trois cent dix-sept (150.371.317) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01). Le montant global d'un million cinq cent trois mille sept cent treize couronnes danoises et dix-sept øre (DKK 1.503.713,17) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

- Broad Street Energy Partners Offshore Holding-B L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à cinquante et un million six cent-vingt mille six cent quarante-deux (51.620.642) Nouvelles Parts Sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01). Le montant global de cinq cent seize mille deux cent six couronnes danoises et quarante-deux øre (DKK 516.206,42) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société, tel que mentionné précédemment.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-deux millions deux cent-neuf mille cent treize couronnes danoises et soixante et un øre (DKK 32.209.113,61) représenté par trois milliards deux cent vingt millions neuf cent onze mille trois cent soixante et une (3.220.911.361) parts sociales ayant une valeur nominale d'un øre (DKK 0.01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à trois mille trois cent cinquante euros (EUR 3.350,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/6993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037121/206.

(140042066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Moka Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.135.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Mostafa GRAISSA, employé, né à Kenitra (Maroc) le 26 janvier 1964, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville (France), 3, Les Clarisses,

- Madame Kathy SAMSEL, employée, née à Metz (France) le 31 décembre 1974, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville (France), 3, Les Clarisses.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MOKA SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Merttert.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, feux d'artifice, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, divers articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Mostafa GRAISSA, susdit, soixante-quinze parts	75
- Kathy SAMSEL, susdite, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-6630 Wasserbillig, 7a, Grand-Rue,
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante pour une durée illimitée:

* Madame Kathy SAMSEL, employée, née à Metz (France) le 31 décembre 1974, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville (France), 3, Les Clarisses.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GRAISSA, SAMSEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC/2014/9303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037108/66.

(140041972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Paladin Byron Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.008,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.836.

In the year two thousand fourteen, the tenth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Paladin Byron Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144836 and having a share capital of GBP 15,000 (the Company). The Company was incorporated on 4 February 2009 pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 March 2009 under number 580. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED

Saratoga Limited, a company established under the laws of the Isle of Man, whose principle office is at 69 Athol Street, Douglas, IM1 1JE, Isle of Man and registered with the Isle of Man Register of Commerce under number 082451C (Saratoga),

represented by Caroline Debrulle, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mr. Cody J. Smith, born on 7 June 1957 in Colorado United States of America, of American nationality, holder of passport number 113301207 and residing at 7 Sunset Drive, Eaglewood, CO 80113, United States of America (Cody Smith),

represented by Caroline Debrulle, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mr. Kevin K.Y.K. Ho, born on 23 August 1952 in the Republic of Ireland, of Irish nationality, holder of passport number LB0049564 and residing at 10 The Boltons, London SW10 9TD, United Kingdom (Kevin Ho),

represented by Caroline Debrulle, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Group Fortune Holdings Limited, a private company limited by shares organised and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Companies under number 652053 (Group Fortune and together with Saratoga, Cody Smith and Kevin Ho the Shareholders),

represented by Caroline Debrulle, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight Pounds Sterling (GBP 8.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.00) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each, to fifteen thousand and eight Pounds Sterling (GBP 15,008.00) by way of the issuance of eight (8) new shares of the Company, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in cash;

4. Subsequent amendment to article 5 first paragraph of the Articles in order to reflect the change of the share capital and the share capital increase adopted under the items above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being duly represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having a perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase of the share capital of the Company by an amount of eight Pounds Sterling (GBP 8.00) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.00) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each, to fifteen thousand and eight Pounds Sterling (GBP 15,008.00) by way of the issuance of eight (8) new shares of the Company, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders, represented as stated above, declare to subscribe to the eight (8) new shares of the Company, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each and to fully pay up such shares by way of a contribution in cash amounting to twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 25,000.00) which shall be allocated as follows:

- an amount of eight Pounds Sterling (GBP 8.00) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of twenty-four thousand nine hundred and ninety-two Pounds Sterling (GBP 24,992.00) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The proof of the total payment of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25,000.00) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Shareholders acknowledge that after the requalification of the existing shares 4 and the share capital increase, the shareholding in the Company is as follows:

- Saratoga: three thousand seven hundred and fifty-two (3752) shares
- Cody Smith: three thousand seven hundred and fifty-two (3752) shares
- Kevin Ho: three thousand seven hundred and fifty-two (3752) shares
- Group Fortune: three thousand seven hundred and fifty-two (3752) shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 first paragraph of the Articles, which will henceforth have the following wording:

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand and eight Pounds Sterling (GBP 15,008.00) divided into fifteen thousand and eight (15,008) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Paladin Byron Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144836 et disposant d'un capital social de GBP 15.000,- (la Société). La Société a été constituée le 4 février 2009, suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mars 2009, numéro 580. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, le 27 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

Saratoga Limited., une société constituée selon les lois de l'île de Man, ayant son siège social au 69 Athol Street, Douglas, IM1 1JE, l'île de Man, enregistrée auprès du Registre de Commerce de l'île de Man sous le numéro 082451C (Saratoga),

ici représentée par Caroline Debruille, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Monsieur Cody J. Smith, né le 7 juin 1957 dans l'état du Colorado, États-Unis d'Amérique, de nationalité américaine, détenteur du passeport numéro 113301207 et demeurant au 7 Sunset Drive, Eaglewood, CO 80113, États-Unis d'Amérique (Cody Smith),

ici représenté par Caroline Debruille, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Monsieur Kevin K.Y.K. Ho, né le 23 août 1952 en République d'Irlande, de nationalité irlandaise, détenteur du passeport numéro LB0049564 et demeurant au 10 The Boltons, London SW10 9TD, Royaume-Uni (Kevin Ho),

ici représenté par Caroline Debruille, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Group Fortune Holdings Limited, une société limitée constituée selon les lois de l'île de Man, ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, l'île de Man, enregistrée auprès du Registre de Commerce de l'île de Man sous le numéro 652053 (Group Fortune avec Saratoga, Cody Smith et Kevin Ho les Associés),

ici représentée par Caroline Debruille, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit livres sterling (GBP 8,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,00) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,00) chacune, à quinze mille huit livres sterling (GBP 15.008,00) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,00) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des Statuts afin de refléter le changement du nom de la Société mentionnée aux points ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à deux gérants de la Société, agissant conjointement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. Que les Associés a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant dûment représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation comme ils se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter du capital social de la Société d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,00) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,00) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,00) chacune, à quinze mille huit livres sterling (GBP 15.008,00) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux huit (8) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,00), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en espèces total de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,00), lequel sera affecté de la manière suivante:

- un montant de huit livres sterling (GBP 8,00) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 24.992) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement total de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,00) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les Associés prennent acte qu'à la suite de la requalification des parts sociales existantes et de l'augmentation de capital social, la participation dans la Société est comme suit:

- Saratoga: trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) parts sociales
- Cody Smith: trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) parts sociales
- Kevin Ho: trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) parts sociales
- Group Fortune: trois mille sept cent cinquante-deux (3.752) parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 premier alinéa des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille huit livres sterling (GBP 15.008,00) divisé en quinze mille huit (15.008) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,00) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à deux gérants de la Société, agissant conjointement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/6998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037146/213.

(140042101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Mexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 129.269.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Farid Mellouki, commerçant, né à Forbach (France) le 8 novembre 1972, demeurant à F-57515 Alsting (France), 18, Impasse des Geais,

ici représenté par Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «MEXCO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-5444 Schengen, 1, rue Seckerbaach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.269, constituée suivant acte reçu par le Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711 du 13 août 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique prénommé.

III.- L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-5444 Schengen, 1, rue Seckerbaach à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-5444 Schengen, 1, rue Seckerbaach à l'adresse suivante: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

58257

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MEMOLA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2014. Relation: DIE/2014/860. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037097/55.

(140042479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.658.

—
In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of January.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Hugo Van Berckel, residing at 4, Riouwstraat, NL-2585 HA The Hague, The Netherlands,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") Riouw S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), private wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.658, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 22 June 2005, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1250, page 59963 on 22 November 2005 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 27 December 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 619, page 29680 on 12 March 2008.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the power of representation of the Company so that the Company will be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two members of the board of directors;

2. Subsequent amendment of paragraph 3 of Article 8 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted under item 1. above; and

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the power of representation of the Company so that the Company will be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two members of the board of directors.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 3 of Article 8 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“In dealing with third parties as well as in justice, the Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 8.2 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Hugo Van Berckel, résidant Riouwstraat 4, 2585 HA, La Haye, Pays-Bas,

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d’enregistrement.

II. Le comparant déclare être l’associé unique (l’«Associé Unique») de Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, une société à responsabilité limitée, société de gestion du patrimoine familial, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 109.658, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1250, page 59963 du 22 novembre 2005 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 619, page 29680 du 12 mars 2008.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer le pouvoir de représentation de la Société de telle sorte que la Société soit engagée en cas de gérant unique, par la seule signature de ce gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques des membres du conseil de gérance;

2. Modification subséquente du paragraphe 3 de l’Article 8 des statuts de la Société (les «Statuts»), afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus; et

3. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique DECIDE de changer le pouvoir de représentation de la Société de telle sorte que la Société soit engagée en cas de gérant unique, par la seule signature de ce gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques des membres du conseil de gérance.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 5 de l'Article 12 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.2.

En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux quelconques des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation ainsi que n'importe quelles autres conditions pertinentes relevant de ce mandat.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014037171/123.

(140042022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

MT Textile Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 164.595.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Moda-Tim S.A., a company incorporated under the laws of Romania, having its registered office at Incontro Hala 8RO-307220, Chisoda, Romania, registered with the Romanian Trade and Companies Register under number J 35/194/1991,

here represented by Mr Than NGUYEN, Director, having its professional address at Larochette, 10-12, rue de Medernach, by virtue of a proxy given under private seal;

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "MT Textile Holding S.à.r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 164.595, has been incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on the 9th of November 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3151 of the 22nd, of December 2011.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

Resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, and subsequently to amend the first two sentences of article 2 of the bylaws as follows:

" Art. 2. (sentences 1 and 2).

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Larochette. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Moda-Tim S.A., une société constituée sous les lois de Roumanie, ayant son siège social à Incontro Hala 8RO-307220, Chisoda, Roumanie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés roumain, sous le numéro J 35/194/1991,

ici représentée par Monsieur Than NGUYEN, directeur, ayant son adresse professionnelle à Larochette, 10-12, rue de Medernach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «MT Textile Holding S.à.r.l.», établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.595, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3151 du 22 décembre 2011.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, et de subséquemment modifier les deux premières phrases de l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. (phrases 1 et 2).

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Larochette. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme d'huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Than NGUYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 mars 2014. Relation GRE/2014/916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014037113/83.

(140042229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2014.

Thierry Lenders

Manager

Référence de publication: 2014036767/12.

(140041245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

ColourOz TopCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.124.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-sixth day of February,

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. GS Lux Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000.- (the Shareholder),

here represented by Mr. Christian Dostert, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. ColourOz GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500.- (the GP),

here represented by Mr. Christian Dostert, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the name ColourOz TopCo (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 ColourOz GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 12,500.- is the unlimited shareholder (associé commandité) and manager of the Company (gérant) (the Managing Shareholder) and is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.3 The limited shareholder (associé commanditaire) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders) are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.4 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one hundred thousand (100,000) management shares (the Management Shares) and three million (3,000,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

5.2 The Management Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.3 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Management.**

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders**Art. 9. Powers and voting rights.**

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return

the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscription and payment

The GP, represented as stated above, subscribes for one hundred thousand (100,000) Management Shares in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000).

The Shareholder, represented as stated above, subscribes for three million (3,000,000) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000).

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six (6) years:
 - Dominique Le Gal, born on December 9, 1971, in Savigny-sur-Orge (France), and residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Marielle Stijger, born on December 10, 1969, in Capelle aan den IJssel (the Netherlands), and residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - GS Lux Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.045 and having a share capital of EUR 15,000.-; and
 - Matthias Hieber, born on June 17, 1976, in Wien (Austria) and residing professionally at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4 2BB, England.

2. The registered office of the Company is set at 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février,

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 et disposant d'un capital social de EUR 15.000,- (l'Associé),

représentée par Monsieur Christian Dostert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. ColourOz GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- (le GP),

représentée par Monsieur Christian Dostert, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires.

1.1 Il est par les présentes établi entre les souscripteurs et tous ceux qui peuvent devenir actionnaires par la suite, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination ColourOz TopCo (la Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 ColourOz GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- est l'associé commandité et le gérant de la Société (l'Associé Commandité) et est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.3 L'associé commanditaire au moment de la constitution de la Société et toute personne ou entité qui deviendra par la suite un associé commanditaire (collectivement les Associés Commanditaires) sont responsables à hauteur des montants qu'ils ont engagés à la souscription des actions.

1.4 L'Associé Commandité et les Associés Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Associés et individuellement comme un Associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Associé Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent mille (100.000) actions de commandité (les Actions de Commandité) et trois millions (3.000.000) d'actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Associé Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Associé Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs directeurs ou autres agents, Associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Associé Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre directeur de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un directeur ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Associé Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1 Les résolutions des Associés sont adoptées lors des assemblées générales des Associés (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1 Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Associés doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de un dixième du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Associé peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Associés au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de toute modification envisagée de l'objet social ou de sa forme. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance /Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Associés.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé Commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la

réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine trente-et-un décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) L'Associé Commandité établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Associés proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les

signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Le GP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) Actions de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions (3.000.000) d'Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Dominique Le Gal, né le 9 décembre 1971 à Savigny-sur-Orge (France) et dont l'adresse professionnelle se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel (les Pays-Bas) et dont l'adresse professionnelle se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.045 et disposant d'un capital social de EUR 15.000,-; et

- Matthias Hieber, né le 17 juin 1976 à Vienne (Autriche), dont l'adresse professionnelle se situe Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4 2BB, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2014. LAC/2014/10043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036303/580.

(140041822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Piphi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 151.051.

—
Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2014

Les associés de la société Piphi s.à.r.l. décident de transférer le siège social de L-1834 Luxembourg 21 rue J.P. Koltz à L-2670 Luxembourg 21 boulevard de Verdun.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pour la société Piphi S.à.r.l.

M. Bruck Christian

Référence de publication: 2014037148/14.

(140042546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

PAX S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.065.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037157/10.

(140042377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Ositech SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.446.

—
Procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 17 février 2014 à 9h30 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Pierre Goffinet avec adresse Professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 15 Septembre 1971 à Bastogne en Belgique, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014037142/16.

(140042057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014037408/12.

(140043088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.
